

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE (DUERP)

2 jours · 14 heures · Formation initiale

Informations pratiques

Public visé	Dirigeants, chefs d'établissement, chefs de service, responsables d'équipe Membres du CSE/CHSCT, délégués du personnel Tout salarié ayant des missions liées à la sécurité en entreprise
Prérequis	Aucun – formation ouverte à tous les acteurs de l'entreprise
Durée	2 jours – 14 heures de face-à-face pédagogique (9h/12h – 13h/17h)
Participants	4 personnes minimum – 12 personnes maximum
Modalité	Présentielle – Intra-entreprise
Lieu	Dans les locaux de l'entreprise cliente (salle calme avec vidéoprojecteur)
Tarif	Nous consulter
Accessibilité PSH	Nous contacter pour toute demande spécifique d'accessibilité
Contact	Rachad MOHAMED – 3aimcfa@gmail.com
Intervenant	Consultant-formateur expert en prévention des risques professionnels

 **Obligation légale :** Tout employeur est tenu de transcrire et mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique (art. R. 4121-1 du Code du travail). Cette formation vous permet de remplir cette obligation.

Objectifs de la formation

- 1 Situer le cadre réglementaire et les obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail
- 2 Identifier les dangers et les risques associés aux situations de travail de l'entreprise

- | | |
|---|--|
| 3 | Appliquer une méthodologie d'analyse et de cotation des risques professionnels |
| 4 | Réaliser et mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) |
| 5 | Construire un plan d'actions de prévention hiérarchisé et adapté à l'entreprise |

Programme de la formation

JOUR 1 — Enjeux, réglementation et analyse des risques

 Enjeux de la sécurité	→ Enjeux humains : définition des accidents du travail et de trajet → Statistiques et indicateurs sécurité – créer ses propres indicateurs → Enjeux économiques : coûts directs et indirects des accidents du travail
 Cadre réglementaire	→ Principes du droit et présentation du Code du travail → Les principes généraux de prévention → Responsabilité civile et pénale en matière de santé/sécurité
 Acteurs de la prévention	→ Acteurs internes : employeur, CSE/CHSCT, animateur prévention, salarié → Acteurs externes : CARSAT, inspection du travail, médecine du travail, INRS
 Analyse des risques	→ Principaux risques professionnels : incendie, électrique, chutes, mécaniques, manutention → Observer les situations de travail – visite terrain avec participation des salariés → Choisir les critères de cotation et les seuils associés → Hiérarchiser les risques par unité de travail

JOUR 2 — DUERP, prévention et plan d'actions

 Le Document Unique	→ Cadre juridique : décret du 05/11/2001 et mise à jour réglementaire → Contenu du DUERP : forme, fond et exigences réglementaires → Quand mettre à jour le Document Unique ? → Validation, communication aux acteurs externes et information des salariés
 Cas spécifiques	→ Entreprises extérieures : plan de prévention (décret du 20/02/1992) → Opérations de chargement/déchargement : protocole de sécurité (arrêté du 20/04/1996)

 Analyse des accidents	→ Comprendre le phénomène accident → Pratiquer les méthodes d'analyse : arbre des causes, méthode des 5M → Organiser et formaliser l'analyse des accidents dans l'entreprise
 Plan d'action et maîtrise	→ Définir et planifier des mesures de prévention → Prendre en compte les aspects techniques, organisationnels et humains → Signalisation, consignes sécurité et organisation des secours ★ Élaboration du plan d'actions de prévention sur cas réels de l'entreprise

Méthodes et moyens pédagogiques

- ▶ **Alternance théorie / pratique** : La stratégie pédagogique repose sur une alternance d'apports théoriques et d'études de cas concrets réalisés directement sur le site de l'entreprise.
- ▶ **Supports pédagogiques** : Exposés avec vidéoprojecteur, brochures INRS, documents ressources remis en fin de formation.
- ▶ **Participation active** : Les salariés sont impliqués dans l'identification des risques de leur poste, garantissant des résultats directement applicables à la réalité de l'entreprise.
- ▶ **Suivi post-formation** : Un suivi personnalisé de l'entreprise est assuré pendant 1 an par le formateur pour répondre aux interrogations sur les thèmes des risques professionnels.

Modalités d'évaluation et de validation

Évaluation pratique Participation à l'analyse des risques sur des situations de travail réelles	Plan d'actions Élaboration d'un plan d'actions de prévention propre à l'entreprise	Questionnaire satisfaction Attestation de présence délivrée à l'issue de la formation
---	--	---